

Bruxelles, le 6 mai 2022  
(OR. fr)

8445/22

FIN 473  
INST 141  
PE-L 19

#### NOTE POINT "I/A"

---

|               |   |
|---------------|---|
| Origine:      | Comité budgétaire   |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil   |
| N° doc. Cion: | 8258/22   |
| Objet:        | Virement de crédits n° DEC 11/2022 à l'intérieur de la section III -<br>Commission - du budget général pour l'exercice 2022 |

---

1. Le 22 avril 2022, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 11/2021, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier<sup>1</sup>.

Cette proposition vise à transférer un montant de 52,2 millions d'euros en crédits d'engagement et 74 millions d'euros en crédits de paiement de l'article 30 04 01 (*Réserve de solidarité et d'aide d'urgence*) à l'article 10 02 01 (*Fonds « Asile, migration et intégration »*), comme indiqué dans le document 8258/22.

---

<sup>1</sup> Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

2. Le virement est proposé afin de pouvoir soutenir les systèmes de premier accueil et d'enregistrement des États membres les plus touchés par l'afflux sans précédent de réfugiés causé par l'agression russe contre l'Ukraine au titre du Fonds « Asile, migration et intégration » (FAMI).
  3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 26 avril 2022.
  4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
    - la proposition de virement de crédits, telle qu'elle figure dans le document 8258/22; et
    - le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.
-

PROJET DE LETTRE

du : président du Conseil  
au : présidente du Parlement européen  
copie : présidente de la Commission

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 4, du règlement financier du 18 juillet 2018<sup>1</sup>, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 11/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022.

(Formule de politesse).

---

<sup>1</sup> Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).